

Arrêté mis en ligne le 28 décembre 2023 sur le site internet de la commune

ARRÊTÉ
DU MAIRE DE LA VILLE DE LIBOURNE
portant délégation temporaire de signature à un maire-adjoint

Le Maire de la Ville de Libourne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'élection de Monsieur Philippe BUISSON, Maire de Libourne, le 25 mai 2020 ;

Vu l'élection des adjoints au maire de la ville de Libourne le 25 mai 2020

Vu l'élection de Monsieur Denis Sirdey, adjoint au maire le 25 mai 2020

Vu la délibération n°20-55-044 en date du 25 mai 2020 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal ;

Vu la délibération n° 23-11-205 en date du 06 novembre 2023 portant cession de la parcelle communale CI499 sise 21 rue Pierre Benoit à Libourne ;

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Denis Sirdey en date du 26 mai 2020 ;

Considérant l'empêchement de Monsieur le Maire de signer le compromis de vente prévu le 26 décembre 2023 ;

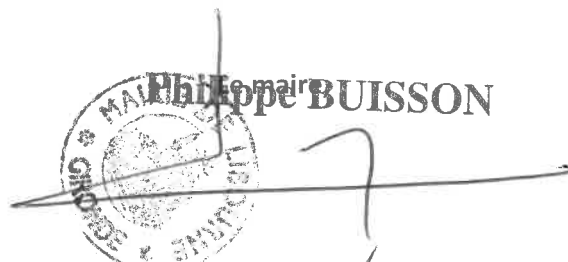
ARRETE

Article 1er : Il est donné délégation temporaire de signature à Monsieur Denis SIRDEY, adjoint au maire en charge des finances et de l'évaluation et des modes de gestion des services publics locaux, aux fins de signer le compromis de cession de la parcelle CI499 sise 21, rue Pierre Benoit, au profit de la société dénommée LE GRAND BLEU, SCI dont le siège est à Bordeaux, 17 impasse d'Agen, et identifiée au SIREN sous le numéro 914394275 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux, chez Maître Julie GARRAU - SELARL LE TREFLE - 119 avenue du Général de Gaulle, 33500 LIBOURNE, conformément aux conditions énoncées dans la délibération n° 23-11-205 en date du 06 novembre 2023.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Libourne est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée.

Fait à Libourne, le 26 décembre 2023

Notifié à l'intéressée le : 26/12/2023
Signature du bénéficiaire de la délégation


Philippe BUISSON

Hôtel de Ville B.P.200 - 33505 Libourne cedex
Tél. 05 57 55 33 33 - Fax. 05 57 55 33 74 - contact@mairie-libourne.fr
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Maire de Libourne 